

ARABIE SAOUDITE : LE MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

La population active en chiffres

	2018	2019	2020
Population active	14.020.758	14.387.604	14.455.587

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

	2017	2018	2019
Taux d'activité total	57,9	57,5	58,0
Taux d'activité des hommes	80,8	80,3	80,7
Taux d'activité des femmes	23,7	23,1	23,3

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

Pour plus de statistiques [Ministère de l'Economie et de la Planification](#)

Pour plus d'information sur le marché du travail [ILO, Organisation Internationale du Travail](#)

Le management des ressources humaines

LE RECRUTEMENT

La méthode de recrutement Le recrutement direct est la méthode la plus populaire de recrutement. Cependant, Internet est aussi en train de devenir un outil de recrutement de plus en plus populaire.

Les agences de recrutement L'Arabie Saoudite n'a pas de centres pour l'emploi organisés au niveau national et s'occuper de l'emploi relève de la responsabilité du Ministère du travail et des Affaires sociales.

Les sites de recrutement [Bayt](#)
[International Careers and Jobs](#)

LE CONTRAT

Le type de contrat En gros, il y a deux types de contrats : les contrats à durée indéterminée et les contrats à durée déterminée.

La majorité des contrats pour les étrangers sont des contrats à durée déterminée, alors que pour les locaux, ils sont principalement de type indéterminés. Selon la décision du ministère du Travail d'avril 2017, les étrangers sont désormais interdits de travailler, en vertu de tout contrat, dans les centres commerciaux en Arabie saoudite.

Le nombre de "contrats temporaires" est très bas.

La rupture de contrat

- La retraite Il est possible de mettre fin au contrat par accord entre les deux parties, à la fin de la période du contrat, ou à la demande de l'une ou l'autre des parties en cas de contrat à durée indéterminée ou en cas de force majeure.
- Les démissions Selon la loi saoudienne, un employeur a le droit de mettre fin aux services d'un employé sans donner de raison, mais cette position a été affaiblie par différentes décisions de la cour. Cependant, les employés ne peuvent pas être licenciés pendant qu'ils sont en congé maladie ou maternité.
- Les autres méthodes possibles
 - Licenciement collectif pour raisons d'ordre économique.
 - Licenciement disciplinaire

- Démission selon les termes du contrat.

Les lois du travail

Sommaire de la législation du travail saoudienne
Consultez le site Doing Business, pour connaître les réglementations du travail qui s'appliquent aux entreprises.

LE RÈGLEMENT DES LITIGES

Les procédures de conciliation

- Cadre juridique
Les bureaux du travail tentent de résoudre à l'amiable les différends entre un employeur et un employé.
Au cas où la tentative échouerait, les plaintes sont référées à l'une des deux commissions, la Commission préliminaire pour le règlement des différends de travail, la Haute commission pour le règlement des disputes de travail.
Ces commissions règlent ces cas sur les bases de la législation du travail.
- La procédure
La loi islamique (Shari'a) forme la base de la législation du travail dans ce pays. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter Saudia-online.

Les structures juridiques

- Cadre juridique
La loi islamique (la Sharia) est la principale source de la loi en Arabie Saoudite (depuis 2010 l'Arabie Saoudite a entrepris de codifier les règlements de la Shari'a afin de clarifier et d'uniformiser le système judiciaire).
- L'organisme compétent
Il y a 37 bureaux du travail dans le pays. S'ils n'arrivent pas à régler un différend de travail, le cas est renvoyé devant la Commission préliminaire et la haute commission.

LES PARTENAIRES SOCIAUX

Le dialogue social et les partenaires sociaux

La législation du travail ne prévoit pas de négociations collectives. Cependant, les sociétés qui emploient plus de 100 Saoudiens sont autorisées à former des "comités de travail". Il y a 15 comités de travail enregistrés dans le royaume.

Les organismes de régulation

Ministry of Human Resources and Social Development